

SALLE ANTHONY DELHALLE
DEMANDE DE RESERVATION

La demande de salle doit se faire au minimum 15 jours avant la date souhaitée.

Coordonnées du demandeur / représentant

Nom de société, organisme ou association :

Nom :Prénom :

Date de naissance (obligatoire) :Pays de naissance (obligatoire) :

Adresse :

Siret : (seulement pour les personnes morales)

Téléphone : __/__/__/__/__ Portable : __/__/__/__/__

Manifestation

Objet :

Date : Du __/__/__ au __/__/__ Tranche horaire : De __h__ à __h__

Sonorisation : oui non

Caractéristiques de la salle

La salle Anthony DELHALLE a une capacité maximale de 100 personnes.

Le matériel mis à disposition dans cette salle (tables et chaises) est en adéquation avec la capacité maximale autorisée. Le locataire ou le preneur de la salle s'engage à respecter cette consigne de sécurité.

En cas de contrôle effectué par la mairie et si le non-respect de cette consigne de sécurité vient à être constaté ; la commune, propriétaire et gestionnaire des salles se réserve le droit de fermer la salle sans préavis ni indemnisation ; la faute étant exclusivement imputable au locataire ou au preneur de la salle.

Le preneur s'engage à respecter toutes les mesures de sécurité (plan Vigipirate) et toutes les mesures sanitaires en vigueur au moment de la location.

Date de dépôt de la demande : __/__/__ Signature :

PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

Accord

Refus

Cachet du gestionnaire :